

M. L'ORATEUR : L'honorable député doit se restreindre à la question qui est maintenant soumise. Il peut mentionner le cas d'Onderdonk, s'il le veut ; mais il ne peut pas entrer dans les détails et les discuter.

M. MULOCK : Je n'ai pas l'intention de le faire. Je veux simplement faire ressortir davantage le cas qui est maintenant soumis en le comparant avec ce qui a été fait dans une autre occasion. Or, l'histoire est en voie de se répéter. Dans le cas d'Onderdonk le gouvernement a décidé de s'approprier le matériel roulant, et des arbitres allouèrent \$150,000 pour ce matériel ; mais le gouvernement entreprit de faire hausser ce chiffre. Au lieu de protéger le trésor public, il se montra disposé à payer plus que cette somme fixée par la décision arbitrale. C'est ce qui est arrivé alors, et le gouvernement, aujourd'hui, paraît vouloir faire de nouveau la même chose. Au lieu de protéger le trésor, il manifeste l'intention de pratiquer une nouvelle saignée sur le trésor public.

L'ex-ministre de la Justice dit que c'est une nouvelle réclamation. A-t-on fait exécuter de nouveaux travaux ? On nous dit que l'ouvrage a été certifié comme ayant été fait et que la réclamation avait été présentée à l'ex-ministre de la Justice. Comment peut-il dire que c'est une nouvelle réclamation ? Pas un coup n'a été frappé, et il n'y a pas eu, par conséquent, de nouveaux travaux depuis que le contrat a été donné. L'ingénieur en charge des travaux a déclaré que la réclamation n'était pas fondée. L'ingénieur en chef qui a aussi son mot à dire, s'est également prononcé contre la réclamation. Tous les autres ingénieurs qui ont eu quelque chose à faire avec l'entreprise en question, se sont prononcés sur la question de faits contre le réclamant.

Sir John Thompson a aussi décidé la question de droit contre le réclamant, et l'affaire est restée en suspens jusqu'à la retraite de l'ex-ministre de la Justice. Qu'a-t-on vu ensuite ? Ce dernier, après sa retraite, est retourné un jour, dans le département de la Justice et a déclaré à son sous-ministre qu'il avait préalablement formé son opinion sur cette réclamation.

Mais un heureux accident—le refus de l'auditeur général—a sauvé le pays d'une perte de \$210,000, ou, peut-être, de \$750,000.

Qu'a-t-on soumis à M. Lash ? Ce dernier avait été auparavant sous-ministre de la Justice, conseil de la reine et un avocat éminent, tout aussi éminent, je le présume, du moins, que l'ex-ministre de la Justice. Or, M. Lash, le 17 mars, donna son opinion sur la question. Cette opinion portait-elle sur une réclamation nouvelle, ou sur celle déjà soumise à l'ex-ministre de la Justice ? On ne saurait prétendre que M. Lash ait donné son avis sur une réclamation autre que celle qui nous occupe aujourd'hui. Or, M. Lash a exprimé, sans réserve, l'avis que la réclamation dont il s'agit, aujourd'hui, n'est aucunement fondée en droit et en fait, et c'est la dernière opinion qui ait été obtenue d'un homme de loi sur la question.

Mais à l'opinion de M. Lash, à l'opinion des ingénieurs, à l'opinion de sir John Thompson, quelle autorité avons-nous à opposer ? La simple déclaration verbale de l'honorable député de Picton (sir Charles-Hibbert Tupper) !

Or, dans ce conflit d'opinions, lorsque les avocats expriment des avis différents, on nous dit que, bien

M. MULOCK.

qu'il s'agisse de saigner le trésor public d'une somme aussi énorme, nous n'avons pas besoin de la protection d'une cour de justice. Il est extraordinaire, M. l'Orateur, que des membres de cette Chambre et des ex-membres du gouvernement se montrent disposés à gaspiller aussi insouciantement l'argent du public. Si la réclamation est bien fondée, la cour de l'Échiquier se prononcerait dans ce sens. Mais lorsque la validité d'une réclamation aussi importante que celle que nous discutons présentement est contestée sérieusement, le simple fait qu'il y ait divergence d'opinions sur cette validité, exige que le gouvernement qui est le détenteur en fidéicommiss des fonds publics, fasse ce qu'un particulier ordinaire ferait dans des circonstances analogues.

Nous sommes en présence d'une preuve écrasante établissant qu'il y a plus qu'un doute sérieux sur la validité de la réclamation. Pourquoi donc le gouvernement assumerait-il la responsabilité de prendre parti contre le peuple au lieu d'accorder à ce dernier toute la protection de la loi ? Sans l'accident heureux qui nous a donné un auditeur général soigneux, sage et honnête, la caisse publique serait aujourd'hui privée de \$210,000, montant de la présente réclamation, et probablement de \$750,000, par suite de la malencontreuse intervention de l'ex-ministre de la Justice. Si nous sommes arrivés au dernier jour de la présente session parlementaire et même à sa dernière heure, et si nous devons en finir présentement avec le bill des subsides et toute autre législation. Quant à moi, je dis que nous n'accomplissons que notre devoir envers le pays, si nous faisons cela, en l'absence d'une promesse que cet argent ne sera pas payé avant d'être accordé par une cour de Justice. En ce qui me concerne, aucun bill des subsides ne sera adopté en cette Chambre tant que nous n'aurons pas obtenu cette promesse.

M. DICKEY : Repassons en peu de mots les faits se rattachant à la cause. L'honorable député de Queen (M. Davies) a soulevé cette question. J'ai écouté son argumentation avec beaucoup d'intérêt, et j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'argumentation de l'ex-ministre de la Justice (sir Charles-Hibbert Tupper), et j'ai entendu une grande partie du débat qui a suivi. La question m'a paru très intéressante, et j'ai dit quelques mots. On m'a demandé instamment de donner une opinion....

M. DAVIES (I.P.E.) : Pardon, pas moi. Je n'ai pas insisté auprès de l'honorable ministre pour avoir une opinion. Je ne veux pas du tout anticiper.

M. DICKEY : On a insisté pour que je m'engageasse. J'ai refusé ce que demandait l'honorable député de Queen, pour la raison que je refuserais peut-être absolument cette réclamation. Or, on a insisté ce matin sur le même sujet. Je crois que la première déclaration que j'ai faite à la Chambre a été très franche. J'ai dit à la Chambre que bien que mon opinion présente fût parfaitement claire pour les honorables députés, cependant, à un point de vue personnel, j'ai refusé de donner une opinion. L'honorable député de Queen (M. Davies) a dit qu'il ne désire pas que je m'engage par une opinion, qu'il désire simplement que je consente, non pas à donner virtuellement une opinion, mais à renvoyer l'affaire ailleurs.